

AFFAIRE N° 32

REFECTION DE LA PLACE NELSON MANDELA

APPROBATION DU PROJET

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES

Rapporteur : Jean IVOULA.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage la réfection complète de la Place Nelson MANDELA, actuelle place foraine au Chaudron.

La mise en oeuvre de cette réfection nécessite :

- un resurfaçage total de l'espace (enrobé coloré + peinture) ;
- la pose d'arceaux à la périphérie de la place.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 900 000 F.

Les crédits nécessaires seront prévus au Budget Supplémentaire 1990 pour partie et au Budget Primitif 1991 pour solde.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- approuver ce projet ;
- m'autoriser :
 - * à lancer l'appel d'offres correspondant ;
 - * à passer un marché avec l'entreprise qui sera retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis, et à prendre toutes mesures, notamment la possibilité d'engager les travaux au-delà de la masse initiale, jusqu'à concurrence des crédits inscrits au Budget pour cette opération ;
 - * en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Non. Pour ? Ensemble des Conseillers Municipaux présents.

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.

*

*

*